

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-5/09****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022088-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

**OBJET :** Bourses B.A.F.A. - 3ème répartition 2021.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département soutient les jeunes Seine-et-Marnais qui s'engagent dans la formation au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (B.A.F.A). Il est proposé d'attribuer des bourses d'un montant de 200 € à 20 bénéficiaires ayant achevé leur formation. Le montant total de la dépense s'élève à 4 000 €.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Départemental n°10/16 en date du 29 janvier 1996, relative à l'adoption de la politique départementale en matière de formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs,

VU la délibération du Conseil général n° 5/11 en date du 23 mars 2012, relative à la revalorisation du montant de la bourse B.A.F.A.,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, portant approbation du budget primitif pour l'année 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver l'attribution des bourses B.A.F.A telles que présentées en annexe à la présente délibération pour un montant global de 4 000 €.

Article 2 : de verser le montant de la bourse aux titulaires des comptes correspondant aux bénéficiaires dont les noms figurent en annexe de la présente délibération.

Article 3 : les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « aides aux projets et initiatives des jeunes », opération « bourses B.A.F.A en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise » du domaine « jeunesse et loisirs ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET  
M. Bernard CORNEILLE  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne